

Accueil > Réussite et Vie étudiante

Entrepreneuriat

Entraînez-vous

Créez votre entreprise fictive avec le programme Mini-entreprise EPA.

En 2015-2016, 5 start-up ont été mises en place par l'UPJV :

- 4 à l'IUT Techniques de Commercialisation d'Amiens
- 1 à l'Institut Ingénierie de la Santé

Statut national étudiant-entrepreneur

Il permet aux étudiants de rendre compatible études et projet d'activités en proposant des aménagements d'emploi du temps, des crédits ECTS et la possibilité de substituer au stage le travail sur son projet.

Diplôme "Etudiant-entrepreneur" (D2E)

Il offre la possibilité d'être suivi par un enseignant et un professionnel dans la réalisation de son projet de création. Il est obligatoire pour les jeunes diplômés et fortement recommandé pour les étudiants en cours d'étude.

Avantages :

- Conservation du statut d'étudiant et du droit à la bourse pour les diplômés de moins de 26 ans ayant le statut étudiant-entrepreneur,
- Validation du projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études,
- Aménagement des études, le cas échéant

Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE)



Le dispositif **CIFRE** subventionne les entreprises françaises qui embauchent un doctorant dans le cadre d'un projet de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans.

Recruté en CDI ou en CDD de 3 ans, avec un **salaires annuel brut minimum de 23 484 €** (1 957 €/mois), vous menez vos travaux de recherche **en alternance** dans votre entreprise et votre laboratoire d'accueil.

Les partenaires de la création d'entreprise

NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne
Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP)
10, rue Frédéric Petit - CS 44808
80048 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 80 81 39
doip@u-picardie.fr
www.facebook.com/UPJV.DOIP

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30